



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 07-2018

Un projet de règlement intitulé : Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté par monsieur le maire, Yves Dubé, lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 février 2018.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Ce code énonce les principales valeurs de la ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la ville ainsi que l'après-mandat. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 6 mars 2018 à 19 h à la salle du Conseil située au 6, 4^e Avenue Est.

**DONNÉ À LA SARRE
CE 15 FÉVRIER 2018**

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière